



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal tenue **le 6 MARS 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 19h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Brent Hocquard, Cindy Carney,
Stephen Leberre, Robert Benwell

Absente : Cathy Lise Belisle

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier
Cedric Leblanc, directeur travaux publics

2023-03-37 Ouverture de la séance ordinaire

Sur la proposition du conseiller Monsieur Stephen Leberre
Sous la présidence de Monsieur David Thibault, la séance est ouverte à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-38 Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Prière et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal des séances de février 2023
4. Adoption des comptes à payer de février 2023
5. Avis de motion – Projet de règlement 2023-432 Règlement régissant la démolition d'immeubles
6. Adoption du projet de règlement 2023-432 régissant la démolition d'immeubles
7. Résolution pour modifier le calendrier des séances régulières
8. Demande de report de la date de dépôt du rapport financier de l'année 2022 à la Ministre des Affaires municipales
9. Engager des pompiers recrues
10. Demande de la Corporation des seniors – secteur New Carlisle (Résidence

Gilker)

11. Semaine de relâche
12. Correspondance
13. Affaires diverses –Varia (point ouvert)
 - a) Activité Randonnée Clair de lune
 - b) Résolution redécoupage des circonscription de la Gaspésie
14. Rapport des conseillers
15. Période de questions (10 minutes max/ citoyens)
16. Levée de la séance

2023-03-39 Approbation du procès-verbal des séances précédentes

PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 28 février 2023 soient adoptés tel que lus

2023-03-40 Approbation des comptes à payer de février 2023

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes au montant de 73 132,76 \$ soient payés tels que produits aux listes des comptes pour approbation du mois de février 2023

Je soussigné, Denise Dallain, directeur général secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour toutes les dépenses énumérées aux listes des comptes pour approbation pour le mois de décembre 2022



Denise Dallain, D.G. greffier-trésorier

**2023-03-41 AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-432**

Monsieur Brent Hocquard, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la municipalité de New Carlisle le Règlement numéro 2023-432 de la municipalité de New Carlisle sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à la démolition d'immeubles ce, tel que décrit aux

articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1).

2023-03-42 Adoption du projet de règlement numéro 2023-432 « RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES » de la municipalité de New Carlisle

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le projet de Règlement numéro 2023-432 « Règlement régissant la démolition d'immeubles » de la municipalité de New Carlisle soit adopté.

La population et les organismes de la municipalité de New Carlisle seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 28 mars 2023, à compter de 18h30 à la salle du Conseil de la municipalité de New Carlisle.

Ce document est disponible au bureau de la municipalité de New Carlisle pour fin de consultation.

2023-03-43 Calendrier des séances ordinaires de 2023 - modification

CONSIDÉRANT que la séance ordinaire du mois de mai 2023 est prévue au calendrier des séances de la Municipalité de New Carlisle pour le 1^{er} mai 2023

CONSIDÉRANT l'absence de la dg greffier-trésorier pour vacances annuelles du 1 avril au 2 mai 2023

PROPOSÉ PAR : Clyde Flowers
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le calendrier des séances ordinaires de la Municipalité de New Carlisle pour le mois de mai 2023 pour tenir la séance ordinaire le lundi 8 mai 2023 au lieu du lundi 1 mai 2023.

2023-03-44 Demande de report de la date de dépôt du rapport financier de l'année 2022 à la Ministre des Affaires municipales

CONSIDÉRANT que la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton accuse un retard d'effectuer l'audit de la Municipalité de New Carlisle suite à un manque de personnel ayant des capacités d'analyses et d'audit;

CONSIDÉRANT que cette situation est hors de leur contrôle et hors du contrôle de la Municipalité de New Carlisle qui accuse aussi un retard dans la préparation des dossiers suite à un manque de personnel administratif et les vacances annuelles planifiées de la directeur général greffier-trésorier pour le mois d'avril 2023

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une extension d'au moins trois (3) mois pour le dépôt du rapport financier au 31 décembre 2022.

2023-03-45

Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires

- ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- ATTENDU QU'** en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;
- ATTENDU QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- ATTENDU QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE** la municipalité de New Carlisle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE** la municipalité de New Carlisle **prévoit la formation de trois (3) pompier pour le programme Pompier I** au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est PROPOSÉ PAR : Brent Hocquard
 APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

2023-03-46

SERVICE D'INCENDIE

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle

- Engage pour son service d'incendie volontaire, le pompier Steven Cayouette, pompier en formation
- Engage pour son service d'incendie volontaire, le pompier Nicolas Castilloux, pompier en formation;
- Engage pour son service d'incendie volontaire, le pompier Jean-Michel Lareau, pompier en formation.

2023-03-47

**Demande de la Corporation des seniors – secteur New Carlisle
Système d’alarme dans les appartements des résidents**

PROPOSÉ PAR : Stephen Leberre
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents de ne pas faire l’achat d’une mise à jour du système d’alarme de la résidence. Même si le conseil municipal reconnaît l’importance d’un système plus performant, le conseil ne pense pas qu’il est de leur ressort de contribuer à cet achat au coût de 2232 \$ taxes en sus.

2023-03-48

Carrefour Famille New Carlisle Family Ties

PROPOSÉ PAR : Robert Benwell
APPUYÉ DE : Brent Hocquard

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents de faire parvenir la présente résolution à Family Ties afin de les remercier pour l’organisation réussie des activités de la semaine de relâche 2023. Les familles ont passées une très belle semaine autant en virtuel qu’en présentiel. Le choix des activités a rejoint toutes les familles. Nous remercions également les bénévoles qui se joignent à vous pour assurer la sécurité et la réussite des activités. C’est un plaisir de collaborer avec Family Ties New Carlisle.

And unanimously resolved by the councillors present to send this resolution to Carrefour Famille New Carlisle Family Ties in order to Thank them for the successful organization of the 2023 March break activities. The choice of activities appeals to all families. We also thank the volunteers who joined you in ensuring the safety and success of the activities. It is always a pleasure to cooperate with Family Ties New Carlisle.

2023-03-49

Activité « Randonnée clair de lune »

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Robert Benwell

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de New Carlisle inclue une contribution financière de 200 \$ au budget de l’activité « Randonnée clair de lune » qui se tiendra le 11 mars 2023 au chalet municipal. Les fonds pour l’organisation de l’activité proviennent du fonds de la MRC de Bonaventure.

2023-03-50

Rejet de la proposition de redécoupage des circonscriptions électorales fédérale dans l’Est-du-Québec

Considérant que, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

Considérant que cette proposition ferait passer l’Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d’Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

Considérant que, le 1^{er} février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite des consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

Considérant que cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de New Carlisle puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et à la Commission;

POUR CES MOTIFS,

il est PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Clyde Flowers

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité de New Carlisle s'oppose au redécoupage proposé.

De demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec.

De transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

2023-03-51

Clôture de la séance

À 20h55, il est proposé par le conseiller Monsieur Stephen Leberre que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directeur général secrétaire-trésorier,

Le maire,



Denise Dallain



David Thibault



CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue **le 28 MARS 2023** à l'hôtel de ville de New Carlisle à 18h30, en présentiel

sous la présidence du maire Monsieur David Thibault

et à laquelle étaient présents :

Conseillers : Clyde Flowers, Cathy Lise Belisle
Cindy Carney, Stephen Leberre, Robert Benwell

Absent : Brent Hocquard (séance de la MRC)

Autres participants : Denise Dallain, dg et greffier-trésorier

Les membres présents forment quorum

18h30 : **Assemblée publique de consultation – Public consultation meeting**

- a) Règlement de démolition
- b) Dérogation mineure : 208 Gérard-D.-Levesque
- c) Dérogation mineure : 206 rue Church

2023-03-52 Ouverture de la séance ordinaire

Sur la proposition du conseiller Monsieur Robert Benwell
Sous la présidence de Monsieur David Thibault, la séance est ouverte à 18h45.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-03-53 L'ordre du jour

1. Assemblée publique de consultation Règlement de démolition
 - a) Dérogation mineure : 10 rue Sheppard
 - b) Dérogation mineure : 208 Gérard-D.-Levesque
 - c) Dérogation mineure : 206 rue Church
2. Adoption du règlement 2023-432 Règlement réglissant la démolition »
3. Dérogation mineure – 208 Gérard-D.-Levesque
4. Dérogation mineure – 206 rue Church
5. Mandat de représentation vente pour taxes
6. Achat en commun – entériner la demande
7. Fermeture de la séance

19h30 : Présentation ANEKdote

**2023-03-54 Adoption du règlement 2023-432
« RÉGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES »
DE LA MUNICIPALITÉ DE NEW CARLISLE**

ATTENDU QU' en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

ATTENDU QU' un *Règlement sur les dispositions générales et administratives* est en vigueur sur le territoire de la municipalité de New Carlisle et exige un certificat d'autorisation de démolition avant de procéder à celle-ci;

ATTENDU QU' un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de New Carlisle désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti du territoire de la municipalité de New Carlisle;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de New Carlisle juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion a dûment été donné le 6 mars 2023 lors de la séance ordinaire du Conseil municipal et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique a été tenue le 28 mars 2023

POUR CES MOTIFS,
il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Cindy Carney
APPUYÉ DU conseiller Monsieur Clyde Flowers

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement intitulé « Règlement régissant la démolition d'immeubles de la municipalité de New Carlisle » et portant le numéro 2023-432 avec les modifications apportées.

2023-03-55

**Dérogation mineure au règlement de zonage 2013-344
208 Gérard-D.-Levesque (lot 4 933 921 - Cadastre du Québec)**

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 208 Gérard-D.-Levesque a été construite en 1926 est protégé par droits acquis

CONSIDÉRANT que l'immeuble est à usage communautaire au service de familles

CONSIDÉRANT que projet de réaménagement et de mise aux normes du bâtiment y sont effectuées afin d'y rendre son accès et ses activités sécuritaires;

CONSIDÉRANT le besoin d'agrandir le perron de l'entrée principale du côté de la rue Craig et d'y installer un monte-personne qui remplacera la rampe d'accès actuelle;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le bâtiment détient un droit acquis dans la marge de recul avant de la rue Craig et du boulevard Gérard-D.-Levesque;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 28 mars 2023 et qu'il n'y a pas eu d'opposition à la dérogation mineure;

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Stephen Leberre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' une dérogation mineure aux dispositions de l'article 25 (implantation d'un bâtiment principal – marge de recul avant) du règlement de zonage 2013-344 **est accordée** à l'immeuble localisé sur le lot 4 933 921 Cadastre du Québec est connu comme étant le 208 boulevard Gérard-D.-Levesque, New Carlisle.

QUE cette dérogation mineure a pour **effet de régulariser** un empiètement du bâtiment principal dans la marge de recul avant ayant front sur le rue Craig. Le bâtiment, le nouveau perron et monte-personne empiètent d'au moins 7 mètres alors que les dispositions des réglementations d'urbanisme exigent une marge de recul avant minimale de 8 mètres par rapport à la ligne d'emprise de la rue.

2023-03-56

**Dérogation mineure au règlement de zonage 2013-344
206 rue Church (lot 4 933 812 - Cadastre du Québec)**

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de permis de construction pour l'agrandissement de son bâtiment accessoire afin d'y exercer un usage complémentaire permis; (article 37)

CONSIDÉRANT le bâtiment accessoire excède déjà la superficie maximale d'un garage isolé de 75 % de la superficie du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que l'usage complémentaire exercé est le métier du propriétaire et ne causera aucun préjudice au terrain voisin du nord.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée et que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 28 mars 2023 et qu'il n'y a pas eu d'opposition à la dérogation mineure;

PROPOSÉ PAR : Cathy Lise Belisle
APPUYÉ DE : Cindy Carney

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU' une dérogation mineure aux dispositions de l'article 74 – Garage isolé du règlement de zonage 2013-344 **est accordée** à l'immeuble localisé sur le lot 4 933 812 Cadastre du Québec et connu comme étant le 206 rue Church, New Carlisle.

QUE cette dérogation mineure **a pour effet de régulariser** la construction d'un agrandissement de 780 pieds carrés régularisant ainsi la superficie du bâtiment accessoire à 2 297 pieds carrés alors que la superficie permise est de 1203 pieds carrés (75 % de 1 604 pieds carrés)

2023-03-57

**Vente aux enchères pour non-paiement de taxes
Mandat de représentation**

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney

APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le directeur général de la MRC de Bonaventure, Monsieur François Bujold, soit autorisé à enchérir et acquérir, pour et au nom de la municipalité de New Carlisle, les immeubles situés sur le territoire de la municipalité de New Carlisle et mis en vente pour taxes municipales ou scolaires. La vente aura lieu à la salle du conseil de la Municipalité de New Carlisle, jeudi le 13 avril 2023 à 10 heures au 138 Gérard-D.-Levesque, New Carlisle (QC) G0C 1Z0.

2023-03-58

Achats en commun

PROPOSÉ PAR : Cindy Carney
APPUYÉ DE : Cathy Lise Belisle

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que

- la Municipalité de New Carlisle confirme sa participation aux « Achats en commun 2023 » en fonction des quantités soumises lors du sondage effectué en février 2023 par les MRC d'Avignon et de Bonaventure.
- La Municipalité de New Carlisle accepte les prix et les recommandations soumises dans les tableaux synthèses concernant les lignes de rues.

2023-03-59

Clôture de la séance

À 19h15, il est proposé par le conseiller Robert Benwell que la présente séance du conseil municipal soit levée.

Je, David Thibault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

La directrice générale secrétaire-trésorier,


Denise Dallain

Le maire,


David Thibault